

Je suis en milieu marin littoral :

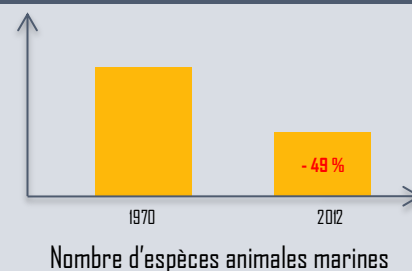
Turbidité : Teneur en matériaux légers (troubles, boues, etc.) en suspension d'un cours d'eau.

Benthique : Relatif au fond des mers ou des eaux douces, quelle qu'en soit la profondeur.



POINTS SENSIBLES

- Habitats naturels prioritaires : Végétation remarquable littorale ou fixée au sol.
- Espèces protégées dans la colonne d'eau, sur le fond ou sur le littoral.
- Existence de sites inscrits ou classés.
- Activités économiques liées : loisirs, pêche, conchyliculture...



Source : Rapport Planète Vivante Océans_WWF_2015



MES IMPACTS

Temporaires :

- Augmentation de la turbidité le temps des travaux.
- Dégradation temporaire des habitats aquatiques et de la côte.
- Destruction pouvant engendrer des perturbations à long terme.
- Fuite d'espèces avec le bruit et la dégradation de l'habitat.
- Incidences sur les activités économiques : attractivité touristique, conchyliculture, pêche, restaurant...

Permanents

- Destruction d'espèces : écrasement ou étouffement avec assèchement.
- Dégradation des habitats aquatiques et de la côte.
- Destruction de frayères.

Le bruit, les vibrations et la turbidité produisent l'évitement des espèces mobiles telles les oiseaux, poissons et mammifères marins. En revanche les espèces fixes subissent la dégradation du milieu.

Les terrassements peuvent par exemple détruire des herbiers ou des parties d'estran favorable à l'installation d'espèces remarquables.





QUE FAIRE



- Vérifier les autorisations nécessaires pour les travaux (AOT...).
- S'assurer que les prescriptions des arrêtés d'autorisation sont en accord avec la commande du client. Notamment, vérifier l'autorisation du préfet maritime. (* Cf. Introduction).

Arrêté loi sur l'eau dans le dossier ou autorisation de défrichement ou étude d'impact et/ou dérogation d'espèces protégées etc.



- Travailler si possible à sec (à la marée ou avec des batardeaux).

- Installer un dispositif de confinement de la pollution.

Barrage flottant pour hydrocarbures, avec jupe pour les matières en suspension.

- Choisir un béton prise mer.
- Nettoyer les toupies béton en dehors de la zone de chantier.
- Limiter les emprises de chantier, si possible en dehors des zones sensibles

Éviter les habitats benthiques riches en biodiversité : herbiers, récifs...

- Réduire la circulation hors emprise et délimiter des zones de transit.
- Équiper les engins hydrauliques d'huiles biodégradables.
- Ne pas stationner les engins dans la zone inondée à marée haute.



- Barrage filtrant pour MES et hydrocarbures : 20 m et h : 50 cm = **1400 à 1700 €**

**Respecter les emprises :
Herbier de Zostères Naines**

ZONE DE PROTECTION DE LA FLORE

Pourquoi ?

- Sédimentation de la plage
- Frayère
- Habitats pour crustacés et poissons
- Nourriture pour les oiseaux
- Épuration de l'eau

Comment ?

- Ne pas circuler sur l'herbier
- Ne pas sortir des emprises de la piste
- Ne pas stocker de matériaux en dehors de la piste



RÉGLEMENTATION



Ramsar : Création de zones humides d'intérêt international.

DCSMM : Directive cadre stratégie pour le milieu marin.



Directive cadre sur l'eau (2000/60/CE)

Natura 2000

Zonage particulier : 60% des zones humides en France sont Natura 2000.

Elle prévoit la réalisation d'une étude d'incidence avant travaux



Loi sur l'eau :

Elle oblige à obtenir une déclaration voire autorisation pour des travaux en ZH.

Liste des espèces protégées :

Elle oblige à obtenir une dérogation obligatoire si destruction d'espèces protégées.



PLU, SCOT, etc... :

Règles d'aménagement du territoire
L'attention doit être portée par le MO sur la prise en compte des objectifs et contraintes dans les schémas d'aménagement. (SAGE ou SDAGE)

SAGE et SDAGE :

Règles d'aménagement du territoire
Fixe des objectifs de qualité pour les bassins.

*La destruction de zones humides sans autorisation est susceptible de poursuites et sanctions pénales - pouvant aller jusqu'à **75 000€** d'amende - pour une personne physique, **375 000 €** pour une personne morale (Art. L. 173-I-1 du code de l'environnement).*

